c 91

FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT. 1718 à 1730

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

OU



LE MASQUE DE VERRE

OU

NOTES historiques, pour servir au Procès qui s'instruit dans l'Opinion publique,

contre { BARRERE-de-VIEUZAC,
BILLAUD-de-VARENNES et
COLLOT-D'HERBOIS.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT. 1726

IL est suffisamment constaté, que Robespierre, depuis quatre décades avant sa chute, n'assitoit plus aux conférences du comité de Salut public; ce qui, parconséquent, remonte au premier Messidor.

Il est aussi constaté que les occupations de Robert Lindet, dans ses bureaux, celles de Carnot dans les siens, la mission de Prieur-de-la Marne, dans les départemens de l'Ouest, celle de Jean-Bon-Saint-André, relativement à l'armée navale, réduisoient, au premier Messidor,

le comité de salut public, à Couthon, Saint-Just, Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varenne et Collot-d'Herbois.

Il est bien constaté qu'en la séance du 4 Vendémiaire, Bréard, aujourd'hui membre du comité de salut public, a dit, que Robespierre s'étoit toujours opposé à ce qu'on envoya des secours aux Colonies.

Voyons maintenant si cette conspiration contre les Colonies était renfermée dans le sein seulement de Robespierre; et la part que Couthon, Saint-Just, Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois ont pu y avoir. Voyons s'ils n'ont pas été au moins coupables d'un silence criminel.

Je suppose que Robespierre, ait pu soustraire les nombreuses lettres que les commissaires des infortunés colons de Saint-Domingue, réfugiés aux Etats-Unis, écrivoient au comité de salut public, du fond des prisons où on les avoit jettés dans sans les entendre; certainement, il n'a pas détourné celle que l'un d'eux écrivoit à Barrère, le 27 Floréal; on lisoit dans cette lettre, après des renseignemens généraux sur la cause de la ruine de Saint-Domingue.

« Ainsi donc, Polverel et Sonthonax ont » mis la dernière main à cette œuvre d'iniquité; » et Saint-Domingue a été remis *sous la puis-* » *sance de l'Angleterre*, par ceux qui l'avoient » dévasté, pour en chasser les défenseurs et qui » avoient ordonné *de repousser à coups de ca-* » *non tous les vaisseaux de la République.* Je

» te demande, Barrère ; les républicains *Duffay*
» *Mils* et *Belley* ont-ils dénoncé ce fait ? On t
» ils déclaré à la Convention nationale que ja-
» mais Polverel et Sonthonax, les déléguées du
» dernier tyran, n'ont fait proclamer le décret
» qui constitue la France en république ? Duffay
» a-t-il dit qu'il étoit accusé d'avoir ordonné,
» lui-même, de mettre le feu à la ville du Cap ?

Si Barrère-de-Vieuzac s'est tu sur cette lettre; s'il a gardé le silence sur son contenu ; passons maintenant à ce qui lui est commun avec Couthon, Saint-Just. Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois, depuis le premier Messidor, époque de la retraite de Robespierre du comité de salut public.

Le 6 Messidor, le même commissaire des colons de Saint-Domingue, toujours en prison, écrivoit au comité de Salut public :

" Enfin, citoyens, ceux-là qui ont été les apo-
„ logistes de Polverel et Santonax, d'hommes
„ dont les crimes ont préparé, à Saint-Domingue
„ les évènemens *qui y ont appelé les anglais*,
„ *après y avoir arboré le pavillon blanc*, ne sont-
„ ils pas aussi suspects que ceux qui viennent
„ vous dénoncer ce tissu de crimes ? pour avoir
„ été massacrés, ruinés, chassés, nos constitu-
„ tuans, réfugiés sous la protection du pavillon
„ national et réunis sous celle des magistrats
„ *d'un peuple libre et ami*, ont-ils cessé d'être
„ français ?

Cette manière de s'exprimer ne d[illegible] pas au moins stymuler la curiosité d[illegible] voit-elle
[illegible] les membres

du comité de salut public, et les porter à entendre ce commissaire qui disoit d'ailleurs, que les preuves de ce qu'il écrivoit étoient déposées au comité de salut public.

Le vingt-huit messidor, ce même commissaire écrivoit encore :

" C'est en éclairant les hommes, en les adoucissant, qu'on peut espérer de les conduire à la liberté par un chemin sûr et facile. Pourquoi acheter par des torrens de sang, par des bouleversemens inépuisables, et livrer au hasard ce que le tems doit amener sûrement et sans sacrifices?

Après une courte dissertation sur la cause de la ruine des colonies et sur les crimes de ses auteurs, il disait :

" Vous avez fait prononcer sur leur sort, puisque vous avez fait décréter que ceux qui ont abusé des principes de la révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses ou perfides, sont les ennemis de la république. Vous avez de même prononcé sur le sort de Duffay et de ses collègues, de leurs apologistes et de ceux qui les ont soutenu de leur influence, puisque, le même jour, vous avez aussi fait décréter que ceux qui ont trompé le peuple ou ses représentans, pour les induire à des démarches contraires aux progrès de la liberté, sont aussi les ennemis de la République.

" En attendant que la sévérité de ces loix frappe ceux que leurs dispositions doivent atteindre, et qu'elle remette à leur place ces

„ exagérateurs de principes qui couvrent d'un
„ bonnet rouge toutes leurs infractions aux vé-
„ ritables devoirs du citoyen, et qui ordonnent
„ les vèxations multipliées dont nous sommes
„ de plus en plus victimes, permettez que je
„ vous fasse quelques observations.

Ces observations contenoient des mesures à employer, pour briser les efforts des fripons qui pourroient retourner dans les Colonies, pour y conspirer encore, lorsque les forces de la République s'y transporteront, *pour les reconquérir sur l'Angleterre.* Il terminent ainsi :

" Il ne suffit pas de mettre un frein aux en-
„ treprises des malveillans, il faut aussi con-
„ soler, secourir les patriotes, que les déporta-
„ tions ou la guerre ont fait expatrier. Tous ces
„ esprits ont besoin d'être maniès avec habileté;
„ ils ne connoissent la révolution que par les
„ procédés de ceux qui, dans nos contrées ont
„ conspiré contre elle, et en attendant que le
„ ministre de France aux Etats-Unis, ait acquit
„ l'expérience qui lui est nécessaire sur ces ma-
„ tières, pour connoître et les projets et les per-
„ sonnes, ne seroit-il pas convenable de prendre
„ des mesures dans les sens cy-après.

Ces mesures étoient contenues dans un projet de décret qui suivoit la lettre. On y lissit.

„ Sont déclarés ennemis de la France et
„ émigrés, tous ceux qui, après avoir contribué
„ à la ruine des colonies Françaises, se
„ trouveront néanmoins volontairement ou involon-
„ lontairement transportés dans les pays
„ neutres, ou alliés de la France. „

„ Sont réputés avoir contribué à la ruine
„ des colonies Françaises, ceux qui y ont pré-
„ paré, secondé, célé et exécuté des projets
„ de contre-révolution, de révolte, soit dans
„ l'état civil, soit dans l'état militaire, soit dans
„ les assemblées populaires et ceux qui y ont
„ facilité, préparé ou secondé *les entreprises des*
„ *des ennemis de la République.*

Voilà ce qu'écrivoit ce commissaire, dans les fers. Or admirez la bonne foi de Barrère-de-Vieuzac, qui la dénoncé à la tribune de de la Convention Nationale, comme *un envoyé des émigrés de Saint-Domingue, à Newyork, qui là, conspiroient la ruine des colonies.*

Il faut convenir que cet envoyé servoit bien fidèlement ses constituans,

Cependant, ce donneur d'avis ne pouvoit pas plaire au Comité de Salut Public; et Couthon, Saint-Just, Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varenne, et Collot-d'Herbois, le recommendèrent sans doute à l'ami Fouquier-Tinville, car il fût enrôlé sur son registre de guillotine.

Le 8 Thermidor, dans une lettre au même Comité, après une courte discution, sur son inscription sur le registre de Fouquier-Tinville, il disoit.

» Cette mesure étoit sans doute, bi[illegible] en com-
» binée par les ennemis de la cau[illegible]se que nous
» venons défendre, et les amis de [illegible] ceux qui
» écrivoient, *de m'enpêcher par toutes sortes*
» *de moyens, de parvenir à la* Convention

» *Nationale, comme un homme trop dangéreux* » *pour leurs vues*; ils avoient bien trouvé l'ex- » pédient propre à m'en éloigner, en me faisant » succomber, comme patriote, sous le poignard » des conspirateurs, s'ils entreprenoient en effet » une émeute dans la prison; ou si j'échapais, » en me montrant au Tribunal Révolutionnaire, » comme leur complice.

» Je pourois vous proposer l'examen de ma » vie politique, depuis la révolution; mais ces » faits se sont passés à une distance qui ne » vous permettroit pas de les juger. Je m'en » tiens donc à vous rapeler les constantes » persécutions, que de puis cinq ans j'éprouve » de la part de ceux qui ont ordonné, dirigé, » secondé, exécuté la ruine des colonies » Françaises. Voilà le seul certificat de civisme » que j'ais à vous présenter, et j'ose me flater » que rien n'y manque. »

Le lendemain, Robespierre, Couthon et Saint-Just, ont succombés sous le poids de leurs crimes. Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois, sont restés sans contredit les seuls dépositaires des vérités terribles, consacrées dans la correspondance de ce commissaire des infortunés Colons de Saint-Domingue, et dans celle de ses malheureux collègues emprisonnés comme lui.

Les on-t-ils dévoilées ces vérités terribles? non, ils se sont tu; mais Polverel et Santhonax, les auteurs de la ruine des colonies, solemnellement décrétés d'accusation par la Conven-

tion Nationale; ces assassins des Colons de Saint-Domingue; ces buveurs de sang; ces usurpateurs du pouvoir Législatif; ces dévastateurs de la plus riche colonie de l'univers; ceux qui ont fait tomber entre les mains des ennemis les plus implacables de la France, les riches dépouilles qu'il avoient pillées sur le peuple le plus industrieux du monde; ceux qui par là *ont fourni à l'Agleterre, les moyens de continuer la guerre en Europe contre la République*: ces Dictateurs enfin, teints de sang, gorgés d'or et souillés de crimes, sont arrivés; et Barrère-de-Vieuzac, à été leur apologiste; et la société des Jacobins les à accueillies.

Mais, pourquoi Barrère-de-Vieuzac les a t'il soutenus de son influence. Pourquoi Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois ses fidèles coopérateurs, ont-il gardé le silence?

C'est que pour le rompre, il falloit dire; depuis cinq mois, nous tenons dans les fers les commissaires des colons de Saint-Domingue; nous les avons fait inscrire sur la liste de Fouquier-Tinville; Eh pourquoi? c'est que dans cinquante lettres, ils nous ont répété; *la Convention Nationale est trompée sur l'affaire des colonies, et la faction anglaise triomphe!*

Penseroit-on que ces commissaires fussent libres aujourd'hui? Non, ils sont encore dans les fers, et Polverel et Sonthonax sont libres.

De l'Imprimerie des droits du Peuple, rue de la Loi.

LA MECHE DÉCOUVERTE,

OU

LE DERNIER MOYEN

DES

JACOBINS

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT 1789

LES bastilles sont une seconde fois détruites; les tyrans ne sont plus; le règne de la terreur, du meurtre et du brigandage est cessé; il fait place à celui de la justice et de l'humanité. La Convention se montre, par sa contenance noble et ferme, digne de la mission importante que lui a confiée un grand peuple. Le pouvoir n'est plus dans les mains d'un ou de deux comités; il réside dans le corps entier du Sénat: chacun de ses membres, entouré du respect qui lui est dû, prend également part aux déliberations; jadis, beaucoup d'entre eux n'y étaient appelés que pour la forme.

L'homme paisible qui suit les loix, n'est plus poursuivi jusque dans son humble asile par le lâche calomniateur; il s'endort d'un sommeil tranquille, et ne craint pas qu'on vienne l'arracher,

jusque sur le cœur d'une épouse, pour le plonger dans l'horrible séjour qui n'eût jamais dû être habité que par le crime.

L'épouse rassurée sur le sort d'un époux vertueux, se livre sans effroi aux doux épanchemens de la nature et de l'amour; elle n'envisage plus un veuvage prématuré, et ne tremble plus de mettre au jour un fils qui ne verra jamais son père.

La mère courageuse et sensible allaite son enfant, sans être en proie à la cruelle idée qu'une révolution inattendue ne la prive de remplir, jusqu'à la fin, cette fonction pénible, mais sacrée.

La fille ne frissonne plus, en songeant qu'on peut enlever à sa jeunesse et à son inexpérience, le protecteur que lui donna le ciel.

On ne nous force plus de voir dans chacun de nos concitoyens un conspirateur, un ennemi nous y voyons un frère.

L'heure où l'homme épuisé sous le poids des travaux du jour, cherche un repos nécessaire, pour retrouver de nouvelles forces, utiles à sa patrie ainsi qu'à sa famille, n'est plus troublé par le bruit des arrestations illicites. Le moment de la paix et des plaisirs n'amène plus des scènes horribles et déchirantes: le silence des nuits est respecté; on ne viole plus les droits les plus sacrés de l'homme, en en proclamant la sainteté. Le nom de la loi trop long-

tems profané, ce nom cher et consolant n'est plus le signal de l'anarchie ; loin de jeter, comme autre fois, l'épouvante dans les ames, il les rassure.

Si l'on entend frapper à sa porte, au moment où l'on n'attend personne, le cœur ne bat plus de saisissement. On donne asile à son ami, on reçoit ses secrets, on le rend dépositaire des siens, on se plait à recueillir ses larmes, il se plait à recueillir les vôtres ; une douce confiance remplace de cruels soupçons. On parle, on écrit, on ne court plus le danger d'être poursuivi pour énoncer ses opinions. Si le zèle vous engage dans des erreurs, on ne vous en fait plus un crime. Chaque citoyen prend une part active aux affaires publiques, il met au jour ses craintes, il ne concentre plus sa joie. Il n'est plus *suspect* en s'affligeant d'une défaite, en se réjouissant d'une victoire. Il n'est plus *suspect* en consacrant une partie de son revenu, s'il est riche, au soulagement de ses frères, en ne donnant rien, s'il est dans l'indigence. Il lit les papiers publics, sans pâlir ; il est certain de n'y plus trouver une liste de proscription. Il attend chaque décret avec l'impatience de l'espoir, et voit se réaliser les idées qu'il a conçues de la liberté et de l'égalité, pour lesquelles il a fait tous les genres de sacrifices depuis cinq ans, sacrifices qu'il est prêt a faire encore, et rejetant loin de lui le souvenir

des maux qui l'ont frappé, il se trouve maintenant, comme au sortir d'un songe douloureux et pénible, suivi du plus heureux réveil.

Quelle différence de situation ! que de brillantes déstinées n'avons-nous pas le droit d'attendre ! Nous ne marchons plus dans un sentier couvert de précipices ; nos pas s'arrêtent complaisamment dans un chemin couvert de fleurs. Peuple, ce changement est ton ouvrage ; mais, *prends-y garde* ; on cherche à le détruire.

Les intrigans, *les Cannibales*, les *sappeurs* des vrais principes, ceux à qui il ne reste d'humain que le nom, voyant dans ton bonheur, un obstacle à leur horrible félicité, changent uue marche trop connue, et t'environnent de nouveaux pièges qui peuvent reculer, au moins, le moment desiré, s'ils ne l'éloignent, hélas ! pour toujours. Je dénonce avec courage, à toi, à tes représentans, leurs nouvelles manœuvres. Je me croirais coupable de garder le silence, quand l'intérêt commun me fait un devoir de le rompre.

L'habitant des campagnes absorbé sous le poids des travaux pénibles du corps, auxquels le besoin l'oblige de se consacrer tout entier, ne peut trouver dans un esprit juste, mais non cultivé, les ressources que l'habitant des grandes communes

trouve dans le sien. Il s'étonne de chaque événement, parce qu'il ne réfléchit pas sur les causes qui l'ont produit, et celui qui s'est emparé de sa confiance, commande en maître à son opinion, de même que l'artiste commande aux cordes mobiles de l'instrument accoutumé à rendre à son gré différens accords sous ses doigts.

Le laboureur simple et vrai comme la nature, ne soupçonne personne d'un artifice qui lui est étranger, il adore la liberté; un intrigant couvert du masque du patriotisme le subjugue aisément, et l'entraîne, sans qu'il s'en apperçoive, vers un but contraire à ses desirs; aussi les petites communes furent-elles principalement le théâtre des scènes tragiques dont nous frémissons encore tous. C'est là que les *délations*, les *incarcérations* ont été les plus multipliées. C'est là qu'on se servait d'un mot jeté au hasard dans un moment de colère, pour dresser un procès verbal d'accusation; l'honnête homme qui y avait donné lieu sans le vouloir, le signoit en gémissant, mais il n'osait pas refuser de le signer; *la terreur étoit à l'ordre du jour.* C'est là qu'un ou deux hommes exerçaient un pouvoir despotique sur tous leurs concitoyens; c'est là qu'on tremblait d'avancer un mot, de jeter un regard, qui décelât ses véritables sentimens.

J'ai vu dans un village composé de cent et quelques feux, trente deux citoyens ravis à leurs foyers, sans aucune cause *de suspicion*. Qu'on ne m'objecte pas que c'etaient des *ci-devants*, *des gens riches*: plusieurs n'avaient jamais possédé deux *culottes*, un d'eux, entre autre, père de cinq enfans, et l'époux d'une compagne qui était sur le point de l'enrichir d'un sixième, emporta le jour de son arrestation les derniers *dix francs* qui restaient dans sa maison. Si quelques ames charitables n'eussent porté des secours à sa compagne, à la *lettre* elle périssait de faim ainsi que toute sa famille. Quel était le crime de ces bonnes gens? ils avaient eu le malheur de déplaire à un des agens du triumvirat; tout le monde était instruit que c'était là leur seul crime; cependant, la plus grande partie de leurs concitoyens qui les *aimaient*, qui leurs rendaient justice dans le fond de leurs cœurs, *chantaient* au milieu de la force armée qui présidait à leurs enlévemens; ils étaient comme *Sosie, ils avaient peur de montrer de la peur*. Je ne vous en veux pas hommes craintifs, mais sensibles, les transports de joie que vous avez fait éclater à leur retour, les larmes de plaisir qui coulaient de vos yeux, et dont vous inondiez leurs visages, le respect que vous montriez pour leur infortune, votre douce inquiétude relative à la faiblesse de leurs fautes, les soins que vous avez

pris, pour les rendre à la liberté, du moment où l'on pût demander justice sans se perdre, vous lave entièrement à mes yeux des applaudissemens contraints que vous fîtes entendre à leur départ.

J'ai cité ce trait du regne des triumvirs, pour montrer combien il est facile de s'emparer de l'opinion de l'habitant des campagnes, on de le forcer du moins, à la taire. Revenons à mon sujet.

Les gens qui crient le plus haut contre le *modérantisme*, ceux qui prétendent que l'aristocratie relève la tête, ceux-là, qui seuls sont véritablement des aristocrates, puisqu'ils conspirent contre *l'union*, cette unique sauve-garde du gouvernement républicain, se servent dans ce moment de l'empire que leur a donné un peu d'éloquence, soutenue de beaucoup d'audace, pour égarer les hommes dont j'ai parlé ci-dessus. Ils ne leur prêchent plus le pillage, la délation, le sang, au nom du respect pour la propriété, de la justice, et de l'humanité. Ils saven tqu'on ne se prend pas deux fois au même piège. Ils empruntent un autre langage plus propre à trouver accès dans leurs cœurs.

Après avoir retracé à leurs yeux les différens malheurs qui sont une suite naturelle de cinq ans de révolution, ils osent dire que des maux plus grands que ceux qu'ils ont éprouvés jusqu'ici, les attendent encore: à chaque réquisition de grains,

ils leur font craindre la famine, ils assurent qu'elle ne peut manquer de se faire sentir quelque jour, et que celui dont le bras force la terre à devenir fertile, en traçant sur son sein de pénibles sillons, doit en être atteint avant les autres.

Ils plaisantent de nos victoires, et font courir le bruit que la seconde réquisition recevra bientôt l'ordre de partir.

Mais le premier objet de leurs atroces calomnies, c'est la Convention nationale, ils la peignent comme un receptacle d'hommes impurs et lâches qui ne s'occupent que de leur intérêt personnel, sans songer à l'intérêt public. Ils la peignent en proie à de cruelles divisions, ils la peignent déchirée par différens partis, dont aucun ne veut la liberté. C'est en vain, s'écrient-ils, que vous vous êtes sacrifiés pour elle; c'est en vain que vos fils ont volé aux frontières pour la défendre; vous ne l'aurez jamais, vous n'aurez gagné au changement de sistême dans le gouvernement qu'un peu plus d'esclavage, avec moins d'abondance; mais quel remède trouver à cette maladie politique; nous l'ignorons; nous vous en avions donné un; vous vous êtes lassés de le suivre. Dés qu'on fait un pas rétrograde en révolution, la chose publique est en danger; nous avions voulu la sauver, mais vous l'avez perdue en nous abandonnant; vous seriez

désormais sous le joug de cinq à six cent tyrans qui perpétueront la guerre intérieure, et extérieure qui vous dévore, à moins que vous ne préfériez rentrer sous le joug d'un seul qui pourra vous donner la paix. Voici l'ordre du jour de ces *messieurs*. *Peuple*, *prens-y garde*.

Déjà, quelques esprits vacillans, trompés par ces discours insidieux, n'ont pas rougi de déplorer hautement la perte de l'ancien régime; déjà, ils se prononcent en faveur d'un gouvernement qu'ils abhorrent en secret, par la crainte d'un gouvernement plus redoutable encore, et je pourrais citer une commune distante seulement de trois lieues de Paris, où l'on n'a lu aucune des lois rendues depuis deux mois; quel peut donc être le but de cette marche extraordinaire employée depuis peu par les ci-devants meneurs? le voici; *Peuple*, *prends-y garde*.

Les hommes simples qu'ils jettent en avant pour proposer des mesures *contre-révolutionnaires*, bientôt dénoncés par eux-mêmes, ne te paraitraient plus que les agens des *ci-devants*, des *modérés*, des *muscadins*, des *détenus*, qui ne te remercieraient de les avoir rendus à la liberté, qu'en formant des complots pour te faire perdre la tienne; quel azile trouver contre eux? comment déjouer leurs infâmes projets? Ils t'ouvriraient leurs bras, ils armeraient les tiens; tu te baterais contre toi-même; tu plongerais le

poignard dans le sein de tes frères en croyant le plonger dans celui de tes ennemis. Alors tu perdrais tout le fruit de ta dernière victoire. Plus de liberté de penser, d'écrire, plus de respect pour les propriétés, plus de sureté pour les personnes. Tout retomberait dans le cahos, les nouveaux fondemens de l'édifice de ton bonheur s'écrouleraient encore; les arts, ces doux consolateurs de l'humanité seraient plongés dans le néant, ainsi que ceux qui les ont fait servir à t'éclairer sur leurs intérêts; tu deviendrais encore la proie des *dilapidateurs*, des *égorgeurs*; si tu doutes que ce soit du sein de cette seule classe d'hommes, que partent les coups que l'on te porte, jette un coup d'œil sur ce qui se passe dans ce moment autour de toi. *Vois qui l'on veut perdre et qui l'on veut sauver;* sont-ce les *modérés*, les *muscadins* qui crient à l'insurrection contre la représentation nationale. Lévent-ils l'étendard de la révolte, pour empoisonner les bienfaits de la révolution du 9 thermidor ? Peuvent-ils désirer la renaissance des proscriptions, ceux qui composeraient la liste des proscrits ? non sans doute; leurs salut est dans le tien, ils suivront tes drapeaux; dès long-tems ils n'en veulent pas suivre d'autres; si l'intérêt de quelques-uns d'entre eux n'était pas le tien, leur intêret les forcerait à se taire. Ne crois donc plus à des *ennemis imaginaires*, mais préviens les coups des

ennemis réels qui nouveaux Prothées empruntent toutes les formes, pour te réduire à moins de frais : je t'ai dit ce que j'ai vu, je t'ai dit ce que je sais ; *Peuple, prends-y garde.*

Et vous, dignes Représentans, vous, à qui nous avons confié le soin de notre bonheur et de notre prospérité, vous, qui tenant tout de nous, nous devez tout à votre tour, ne laissez pas faiblir votre énergie ; songez que si la liberté succombe, c'est à vous seuls que nous nous en prendrons ; prenez toutes les mesures nécessaires pour anéantir ceux qui veulent vous séparer de nous. Nous n'espérons qu'en vous ; parlez, nous sommes prêts à nous dévouer au soutien de la cause commune ; souvenez-vous que le moment de vaincre ou de mourir est arrivé ; tenez vos sermens, nous serons fidèles aux nôtres.

PETIT.

OPINION

DE L'ÊTRE SUPRÊME.

SUR LES ROIS ET LEURS VALETS.

La royauté est un vol à la Divinité, à l'Egalité et à la Liberté. Annihiler *les rois et leurs complices :* c'est venger *la nature et le créateur.*

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT. 1730

Par le citoyen SAROT, Section de Chalier.

Paris le 20 Messidor, an IIme. de la République.

CITOYENS, FRÈRES ET AMIS.

LA rechûte est pire que le péché.

Nous avions des rois, conséquemment des tyrans; graces à notre intrépide et révolutionnaire étoile, nous n'en avons plus, et nous n'en aurons plus ; Je le jure: Vive la République, *une et indivisible.*

Profitons des fautes de nos pères et des nôtres, pour consolider notre bonheur et celui de notre postérité;

Que les efforts de nos incorruptibles et épurés représentans, *dignes montagnards*, ne soient pas inutiles;

Que le sang précieux de nos braves frères d'armes, n'ait pas coulé en vain, et qu'il soit vengé;

Que Brutus continue à couvrir de son voile salutaire la clémence française et que la justice marche, au pas de charge contre les ennemis de l'intérieur, jusqu'à ce que le soleil de l'égalité et de la liberté soit sans nuages;

Que les sociétés populaires et les vrais républicains se

rappèlent que *la dénonciation est la sauve-garde* d'un peuple souverain ;

Que le tribunal révolutionnaire, terrible aux conspirateurs, et honorable *pour les innocens calomniés*, n'ait point frappé des traîtres, pour leur laisser des successeurs ;

Qu'aucun des agens et pensionnés des ci-devans, depuis le 14 Juillet 1789, et qu'aucun prêtre n'occupent aucunes fonctions publiques, qu'autant qu'ils seront, en réquisition, par le comité de salut public, ou nommés, par les Représentans du peuple qui sauront distinguer les vrais patriotes, *des hypocrites :* comme le tribunal révolutionnaire l'a fait, *avec éloge*, le 5 de ce mois, en faveur du C. Simon Henriquet, âgé de 63 ans, ex-curé de Courtison, département de Marne.

Qu'enfin l'énergie des comités de salut public et de sûreté générale secondés, par un comité central d'opinions républicaines, ne cesse d'apprendre, à l'univers étonné, que l'accord d'une grande famille, avec ses représentans, peut emmuseler les royalistes et déjouer les projets liberticides des rois coalisés par un vil et barbare intérêt.

Ecoutons l'Être suprême, source de toutes les vertus.

En hommes libres, n'ayons plus, avec lui, que des communications directes, de cœur à cœur ; *rejetons tous truchemens.*

Défions-nous de ces êtres hypocrites, *sépulcres blanchis*, et privilégiés qui se disent ses ministres, et les envoyés du ciel, pour intercepter la direction de sa voix bienfaisante, afin de victimer notre bonne foi, s'enrichir de notre propre sang et étouffer la divinité (1).

« (1) O vous, moines! comment osez-vous, vous approprier la » vigne que vous n'avez pas plantée ?

» O vous, moines! comment osez-vous, vous nourrir du lait d'un » troupeau que vous ne prenez pas le soin de faire paître ?

» La religion fut la mère de vos richesses ; craignez que l'enfant » n'étouffe un jour sa mère ? -- *Peperit olim religio divitias, et nunc*

Souvenons-nous que l'immortalité de nos ames nous identifie avec l'Être suprême dont elles sont une émanation, et que, *par la destruction journalière de nos corps*, les parties divines émanées de lui se réunissent à lui-même, pour continuer à former un tout à jamais indissoluble et impérissable.

Oui, citoyens, dans une république de philosophes et d'hommes moraux, l'Être suprême et l'immortalité de l'ame sont à l'ordre du jour; les ennemis jurés de cet ordre sont les rois coalisés, leurs vils agens, les prêtres fanatisans et les fanatiques.

Écoutez l'histoire ancienne, et vous serez convaincu que la royauté est un crime de lèze-majesté divine et humaine.

Livre Ier, chap. 8 des rois de la bible, traduite par Lemaitre de Saci; traduction respectée de toutes les religions et de toutes les sectes.

Ier *Verset* : « Samuel étant devenu vieux établit ses » enfans pour juges d'Israël.

» II. Son fils aîné s'appeloit Joël, et le second Abia; ils exerçoient la charge de juges dans Bersabée.

» III. Mais ils ne marchèrent point dans ses voies; ils » se laissèrent corrompre par l'avarice; ils reçurent des » présens et rendirent des jugemens injustes ».

— *Français, rappelez-vous le passé.*

» *matrem filia suffocavit.* Jean Tritême, abbé de Saint-Benoît, à » ses religieux ».

En 1764, Gerbier, avocat, se servit de ce passage, pour dépouiller la ci-devant congrégation de St.-Maur, de l'abbaye de Chezal-Benoît, et de quatre autres. Il les fit passer, par arrêt, *à titre de droit de nomination royale*, à l'évêque d'Orléans, *d'alors*, et à quatre bénéficiers, brigands comme lui: *on peut le dire* avec franchise; c'étoient des voleurs dissipateurs qui en dépouilloient d'autres fort économes et mêmes aumôniers. Au surplus la révolution a fait justice, et la nation fera elle-même ses aumônes.

« IV. Tous les anciens d'Israël, s'étant donc assemblés, » vinrent trouver Samuël à Ramatha,

» V. Et lui dirent : Vous voyez que vous êtes devenu » vieux, et que vos enfans ne marchent point dans vos » voies : Etablissez donc, sur nous, un roi, comme en ont » toutes les autres nations, afin qu'il nous juge ».

— *Français, réfléchissez sur cette demande et sur le passé.*

« VI. Cette proposition déplut à Samuël. Voyant qu'ils » lui disoient : Donnez-nous un roi afin qu'il nous juge : il » offrit sa prière à l'Être suprême ».

— *Français, soyez tous des Samuel.*

« VII. L'Être suprême lui dit : Ecoutez la voix de ce » peuple dans tout ce qu'ils vous disent ; car ce n'est » pas vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, afin que je » ne règne point sur eux ».

— *Français, à toujours, faites régner l'Être Suprême, et ne soyez point ingrats.*

« VIII. C'est ainsi qu'ils ont toujours fait, depuis le jour » que je les ai tiré de l'Égypte, jusqu'à aujourd'hui ; » comme ils m'ont abandonné et qu'ils ont servi des » dieux étrangers, ils vous traitent aussi de même ».

— *Français, n'abandonnez pas l'Être suprême, sinon craignez le sort des Israëlites, et celui de vos pères.*

« IX. Écoutez-donc maintenant ce qu'ils vous disent ; mais » auparavant faites-leur bien comprendre, et déclarez-leur » quel sera le droit du roi qui doit régner sur eux ».

— *Français, rappelez-vous le passé*, et n'oubliez jamais *la chûte de la Bastille ;* que dis-je, le 14 Juillet 1789, *et la mort de nos frères, pour* l'égalité et la liberté.

» X. Samuël rapporta au peuple qui lui avoit demandé » un roi, tout ce que l'Être suprême lui avoit dit ».

— *Écoutez, Français trompés ou fanatiques, le prophête philosophe.*

» XI. Et il ajouta : Voici quel sera le droit du roi qui

» vous gouvernera ; — Il prendra vos enfans pour ses » chariots ; — Il s'en fera des gens de cheval ; — Il » les fera courir devant son char ».

— *Français réfléchissez sur le passé ;* reconnoissez *vos malheurs et ceux de vos pères.*

« XII. Il en fera ses officiers pour commander, les uns » mille hommes et les autres cent ; — Il prendra les uns » pour labourer ses champs et pour recueillir ses bleds ; » Et les autres, pour lui faire des armes et des chariots ».

— *Français, réfléchissez sur le passé* ; reconnoissez *vos malheurs et ceux de vos pères.*

« XIII. Il se fera de vos filles *des parfumeuses*, des cui- » sinières *et des boulangères* ».

— *Français, réfléchissez sur le passé ;* reconnoissez *vos malheurs et ceux de vos pères* ; et rappelez-vous *que, sous les rois, la vertu des femmes n'étoit pas à l'ordre du jour.*

« XIV. Il prendra, aussi, ce qu'il y aura de meilleur dans » *vos champs*, dans vos vignes et dans vos plans d'oli- » viers. — Et il le donnera à ses serviteurs ».

— *Français, réfléchissez sur le passé ;* reconnoissez *vos malheurs et ceux de vos pères.*

« XV. Il vous prendra la *dixme* de vos bleds, et du » revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses » eunuques et à ses officiers.

— *Français, réfléchissez sur le passé* : reconnoissez *vos malheurs et ceux de vos pères :* rappelez-vous *le livre rouge des capets, où sont et devoient être les noms des conspirateurs guillotinés, ou à guillotiner*, si la contre-révolution fut arrivée.

« XVI. Il prendra vos serviteurs, *vos servantes*, et les » jeunes gens les plus forts, avec vos ânes ; et il les fera » travailler pour lui ».

— *Français, réfléchissez sur le passé* ; reconnoissez *vos malheurs et ceux de vos pères.*

« XVII. Il prendra aussi la *dixme* de vos troupeaux, » et vous serez ses serviteurs ».

— *François, réfléchissez sur le passé*; reconnoissez *vos malheurs et ceux de vos pères.*

« XVIII. Vous crierez, alors, contre votre roi que vous » vous serez élu, et l'Être suprême ne vous exaucera » pas, parce que c'est vous-même qui avez demandé » un roi ».

— *Français, réfléchissez sur le passé*; soyez attentifs *au présent*, et prenez garde *à l'avenir.*

« XIX. Le peuple ne voulut point écouter le discours » de Samuël : non, lui dirent-ils, nous voulons avoir un » roi qui nous gouverne ».

— *Français, réfléchissez sur le passé*; reconnoissez *vos erreurs et ceux de vos pères.*

« XX. Nous voulons être comme toutes les nations : » notre roi nous jugera; il marchera à notre tête, et il » combattra pour nous dans toutes nos guerres ».

— *Français, réfléchissez sur le passé*; reconnoissez *vos erreurs et ceux de vos pères.* — Rappellez-vous *que vos rois vivoient, loin du bruit des canons*, comme les évêques et les chanoines.

« XXI. Samuël ayant entendu la réponse du peuple, la » rapporta à l'Être suprême.

» XXII. Et l'Être suprême lui dit : Faites ce qu'ils » vous disent, et donnez-leur un roi qui les gouvernera ».

— *Français, réfléchissez sur le passé*; reconnoissez *vos erreurs et celles de vos pères.* — Sachez *qu'avec un roi, vous et votre postérité* serez esclaves. *Sans roi*, vous vivrez et mourrez libres.

Eh bien! citoyens, frères et amis, reconnoissez, dans la Convention nationale composée de braves montagnards et de francs jacobins, *les Samuel de nos jours.*

Sensibles à leurs voix qui vous rappèle l'existence et

l'opinion de l'Être suprême, vous avouerez avec un certain philosophe, *que Dieu ne donna des rois aux peuples, que dans sa colère, et pour les punir.*

Alors, vous vous direz à vous-même, notre pénitence est finie ; le bandeau du prestige et de l'imposture est tombé ; les prêtres et leurs suppôts, par eux fanatisés, sont battus par les vrais principes.

Sans les prêtres fanatiques ou imposteurs par intérêt, il n'y auroit point eu de Vendée. *Il n'y auroit pas* eu de Pâris, de *Corday*, d'Amiral, *de Regnaut*..... Et nos braves frères crieroient encore : Vive la République ! une et indivisible.

Sur la sainte Montagne,

Jurons d'être fidèles à cet Etre suprême, bienfaisant ;
Jurons de communiquer cœur-à-cœur avec lui.
Jurons l'immortalité de l'ame ;
Jurons l'unité et l'indivisibilité de la république ;

Jurons une haine implacable aux rois et à ces ministres des autels, molinistes, orthodoxes, royalistes, et plus souvent *athées*, qui, pour mieux nous tromper, nous défendoient la lecture de la bible, en nous prêchant, contre *leur propre conscience*, que les rois étoient d'institution divine ; tandis que l'Être suprême les regardoit, comme les fléaux destructeurs de l'humanité et de la divinité.

O toi ! Être suprême ! le dieu des armées et de la destinée de l'univers ; le 20 Prairial, *jour à jamais mémorable*, tu as entendu de la cîme de la sainte montagne, par l'organe de l'incorruptible Robespierre, notre frère, président de la Convention nationale, le serment du peuple français et de ses vrais représentans ; la superbe et abondante nature d'un concert fraternel avec la victoire, nous sont les sûrs témoins que tu as reçu le serment avec plaisir : tu dois, donc, le maintenir envers et contre tous.

En conséquence, au nom de ta toute-puissance bienfaisante, et au nom des droits régénérés de l'homme,

nous te conjurons de frapper de ton foudre, le premier; ou ceux qui, d'*intention* ou de *fait*, oseroient, *en notre nom*, te proposer un roi; fussent-ils même des Samuël.

Souviens-toi que nous ne voulons plus d'intermédiaires, entre toi et nous;

Souviens-toi que nous sommes tes enfans;

Souviens-toi que nos ames immortelles font partie essentielle et indivisible de toi-même;

Souviens-toi que tu es notre père, et que tu serois un parâtre et un suicide, si à côté de l'autel de la divinité, tu souffrois qu'il en fût relevé aucun, à la royauté expirée et expirante.

Annihile les athées, *les royalistes*, les fédéralistes, *les marchands d'argent*, les fanatiques, *les égoïstes*, les insoucians, *les prêtres réfractaires*, et même les modérés; alors *ton culte*, le règne de l'égalité, *celui de la liberté*, le bonheur du peuple, *la république*, seront inaltérables et impérissables comme toi.

Citoyens, frères et amis, serrons-nous, *adorons l'Être suprême*: reconnoissons l'immortalité de l'ame; défendons la Convention nationale: qu'elle reste à son poste: et la victoire est à nous, *au dedans* et *au dehors*.

Salut et fraternité,

VOTRE concitoyen SAROT,
Section de Chalier, juré du Tribunal criminel du Département de Paris, et ancien membre du comité *informateur pour les certificats de civisme*.

De l'IMPRIMERIE de DEMORAINE, rue du Petit-Pont, no. 99.